



bail a mon nom mais mon conjoint me donne la moitié

Par **Karine1218**, le **02/12/2024 à 11:21**

Bonjour,rnrn rnrnJe suis locataire avec mon conjoint qui n'a jamais voulu être sur le bail et qui m'avait dit mettre la moitié a part cela il ne paye aucune charge.rnrnEtant en separation très difficile il me demande de lui rembourser tous les loyers à hauteur de la moitié?rnrnIl veut m'amener en procedure.rnrnPouvez vous m'eclairer svp.rnrnCordialement

Par **yapasdequoi**, le **02/12/2024 à 12:00**

Bonjour,rnrnconjoint = mariés : Est-ce le cas ? Si oui c'est le juge qui détermine le partage de la communauté après divorce et les récompenses éventuelles.rnrnSi vous n'êtes pas mariés, il n'y a aucune dette entre vous.

Par **Karine1218**, le **02/12/2024 à 12:46**

Meme s il a donne la moitié du loyer en etant pas sur le bail rnrnnon pas maries

Par **yapasdequoi**, le **02/12/2024 à 12:54**

C'est considéré comme sa contribution au logement.rnrnEn union libre la loi n'impose rien.